

GONGMOUNDANG : DEVOLUTION ET GESTION DU POUVOIR CHEZ UN PEUPLE A LISIERE CAMEROUN-TCHAD (XVIII-XXE SIECLE)

Martha DAKANG FANTA

Université de Ngaoundéré-Cameroun

Fantamartha0@gmail.com

Résumé

Cet article porte sur la monographie historique du pouvoir du Gong de Moundang. En fait, au XVIIIe, les Moundang, peuple à cheval entre le Cameroun et le Tchad, avaient réussi à constituer un royaume assez fort dont le pouvoir était détenu par un monarque nommé Gong. Par la force du droit de commandement reconnu à ce monarque, tous les Moundang lui doivent soumission et obéissance. Les questions qui orientent l'analyse sont les suivantes : Comment devient-on Gongmoundang ? Comment gère-t-il le pouvoir et comment s'est opérée la transformation d'accès au trône du Gong entre le XVIIIe et le XXe siècle ? La méthodologie de ce travail s'est appuyée sur les ouvrages, les sources orales et sur le fonctionnalisme de Talcoot Parsons. L'analyse s'est faite dans une perspective dynamique qui fait ressortir les permanences et les changements de la dévolution du pouvoir du Gong Moundang. Il ressort des développements effectués que la conquête peule avec l'islamisation qui s'en suivit et la colonisation européenne ont considérablement influencé le pouvoir du Gong et les acquis culturels moundang. La colonisation a altéré les bases du système d'accession au trône et les pratiques du pouvoir, mieux de l'expression de l'autorité du Gong

Mots-clés : Gong, Moundang, intronisation, gestion, Cameroun-Tchad.

Abstract

This article is about the monograph of the power of the Moundang Gong. In fact, in the 18th century, the Moundang, a people straddling Cameroon and Chad, had set up a fairly strong kingdom whose power was held by a Gong. By the force of the right of command recognized to this monarch, all Moundang owe him submission and obedience. The questions that guide the analysis are: How does one become Gongmoundang? How does he manage power and how did the transformation of access to the Gong throne take place between the 18th and 20th centuries? The methodology of this work was based on the written sources, oral sources and theory of functionalism of Talcoot Parsons. The analysis was done from a dynamic perspective which highlights the permanence and changes in the devolution of power of the Gong Moundang. It emerges from the developments made that the Fulani conquest with the Islamization that followed and European colonization considerably influenced the power of the Gong and the Moundang cultural achievements. Colonization has altered the bases of the system of accession to the throne and the practices of power, better the expression of the authority of the Gong

Keywords: Gong, Moundang, enthronement, management, Cameroon-Chad.

Introduction

Les problèmes du pouvoir et de l'autorité ont été abordés par un très grand nombre d'auteurs dont les perspectives ont dépassé ce cadre pour englober soit toute l'évolution politique de l'Afrique noire. Parmi les introductions les plus générales, Hailev (1957) note tout particulièrement ce qui concerne les autorités traditionnelles et les problèmes d'organisation des pouvoirs aux plans central et local. Mais il est, sur ces derniers points, assez largement dépassé par les travaux comme ceux de Kimble(1960) qui mettent le pouvoir traditionnel au centre de leur analyse. Sur le problème particulier des chefferies en Afrique francophone, Cornevin (1961) décèle l'évolution du rôle du chef dans ses fondements, ses manifestations, depuis la période précoloniale jusqu'aux premières revendications nationalistes. Comme certains peuples plus ou moins organisés des sociétés traditionnelles de la partie septentrionale du Cameroun, les Moundang pour la bonne marche de leurs activités et l'harmonie de leur communauté sont dirigés par un guide. Il s'agit du *Gong*. Pour Alfred Adler, tous les Moundang lui doivent soumission et obéissance. Par la force du droit de commandement reconnu à ce monarque, il exerce son pouvoir par des objets-signes ou attributs du pouvoir appelés regalia (Adler, 1982). Abondant dans le même sens, Mohammadou (1990) notait qu'avant la colonisation européenne, les Moundang avaient réussi à mettre sur pied une structure politico-administrative assez forte dont le pouvoir était détenu par le *Gong*. Toutefois, Schilder (1991) met en exergue l'influence de l'islam et de la colonisation européenne sur les acquis culturels moundang. En réalité, la colonisation, entendue par ses acteurs comme « une mission civilisatrice », a sapée les bases des pratiques du pouvoir traditionnel, mieux de l'expression de l'autorité du chef dans les sociétés traditionnelles. Jean Lombard en abordant la problématique des relations existantes entre les autorités traditionnelles et le pouvoir européen en Afrique noire, s'attèle à relater les faits qui ont contribué au déclin de l'aristocratie africaine sous l'ère coloniale (Lombard 1967).

Une étude éditée par Perrot et Fauvelle(2003) montre qu'au lendemain des indépendances, les chefferies ont profité à l'État moderne. Ces deux auteurs pensent qu'il y a eu un regain d'influence des chefs traditionnels depuis les années 1990 avec les changements qui sont intervenus. Le *Gong* Moundang n'est pas exclu de tous ces faits qui

relèvent des dynamiques internes et externes (Balandier, 1972). Dès lors, les questions que l'on se pose sont les suivantes : Comment devient-on *Gong* moundang ? Comment gère-t-il le pouvoir et comment s'est opérée la transformation d'accès au trône du *Gong* entre le XVIIIe et le XXe siècle ? Dans ce travail, l'on est parti de l'hypothèse selon laquelle chez les Moundang le système successoral est le moyen le plus légitime pour devenir *Gong*. Cependant, eu égard aux effets de la mondialisation et aux facteurs internes, la dévolution et la gestion du pouvoir du *Gong* auraient subi des mutations. Au regard de ce qui précède, nous faisons recours au fonctionnalisme (Talcott, 1975) qui permet d'analyser les structures de la société dans sa globalité pour mieux saisir les fonctions et attributs du *Gong* moundang. Fonctions, parce qu'à la tête de la société moundangse trouve un chef qui a les attributs d'un monarque. Nos recherches documentaires nous ont conduits dans les bibliothèques des Universités de Ngaoundéré (Bibliothèque de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines, Bibliothèque centrale), à la bibliothèque municipale de Maroua et au centre de documentation du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation à Yaoundé.

Pour pallier les insuffisances des sources écrites, nous avons eu recours aux sources orales qui s'affirment comme déterminantes dans l'historiographie africaine en général et celle camerounaise en particulier. Ce travail est inscrit dans une durée relativement longue. De ce fait, il était nécessaire d'adopter une méthode d'analyse chronologique qui a permis de nous inscrire dans le temps et dans la durée. Ainsi, tout au long de notre analyse, nous nous sommes intéressés aux modalités d'accession au trône et à la dynamique historique observée dans le système d'attribution du pouvoir chez les Moundang.

1. Migration et constitution du royaume et du pays du Gong

Une hypothèse tirée de l'article de Philippe Gondere et repris par Dékané (2010) conforte l'idée selon laquelle les Moundang seraient partis d'une tribu anonyme et « descendraient de l'Égypte pharaonique. Ils traversèrent le Soudan, le Baguirmi et le Bornou avant de s'installer à Goudour en pays mandara » (Gondere, 2009). Pour Alfred Adler, les Moundang seraient venus du Nord-Ouest. Après un séjour dans les monts Mandara, ils descendent par la vallée du Louti et s'installent dans la région du Mayo-kebi. Les Moundang sont un peuple que l'on retrouve à la

fois au Tchad et au Cameroun septentrional. Leur pays est situé entre le 9^e et les 10^e parallèles, à l'extrémité occidentale du Mayo-Kébi au Tchad et s'enfonce dans le Cameroun septentrional (Adler, 1982). De manière générale, ils sont divisés en deux groupes : les moundang *za-sin* qui signifie les moundang d'en haut (du Nord) et les moundang *kabi* qui veut dire les moundang au bord de la rivière ou du fleuve (le *mayo kebi*). Les premiers sont ceux que l'on retrouve au Cameroun dans le sud et le centre de Kaélé. Quant aux seconds, on les retrouve au Tchad, dans la région de Léré.

Au XVIII^e siècle, ils fondèrent un royaume à Léré, lequel survint d'après Alfred Adler (1982 : 16) en 1750. Une légende veut que leurs premières migrations aient été menées par quatre fils du chef de Léré. Ils seraient venus des monts Mandara il y a deux siècles. L'un s'arrêta à Midjivin, un autre à Mindjil, le suivant à Tchaoudé et le dernier aurait continué jusqu'à Maroua où il devint un notable du chef guiziga. Lors de leur installation à Midjivin, ils entrèrent en lutte avec les Guiziga de Moutouroua, les battant d'abord puis seront battus par ces derniers quelques temps après. Ils finissent par s'entendre et délimitent leurs territoires respectifs et vivent en si bonne intelligence avec leurs ennemis d'hier au point d'emprunter leur langue et leur coutume (Boutrais et al., 1984 : 142). Plus tard, une dernière vague de migration amena la création de Boboyo par les Moundang venant de Lamé. À la même époque, d'autres Moundang créent Lara, alors occupée par les Toupouri et se donnent un chef. « Quatre ans plus tard, les Moundang venus de Léré comme ceux des premières vagues créèrent Kaélé et Djidoma. Damba, chef de Léré, leur envoya un de ses fils nommé Daba comme *Gong* (chef) » (Entretien avec El hadj Aboubakar Wabbi, le 22 décembre 2002 à Kaélé). Daba fut aussitôt installé comme le tout nouveau monarque moundang de Kaélé et Djidoma. Avec lui commença la royauté (Adler, 1987 : 33). Les descendants de Daba, fils de Damba, ont dans leurs pérégrinations fondé beaucoup de royaumes au XVIII^e siècle parmi lesquels Léré, Guégou, Tréné au Tchad ; Boboyo, Lara et Garey au Cameroun.

Le pays moundang recouvre une partie du Cameroun septentrional et une partie du Tchad méridional. Dans cette vaste aire géographique, il faut distinguer trois grandes factions des moundang : au Nord, dans la plaine du Diamaré, les *za-sin* (ceux d'en haut) dont les principaux centres sont Kaélé, Lara, Boboyo auxquels on peut ajouter les

Mbana de Midjivin qui se sont assimilés aux Guiziga ; à l'ouest, les Moundang de Torrock qui sont également les *za-sin* et à l'Ouest et au Sud, les Moundang kabi (ceux qui habitent au bord de la rivière) qui peuplent les cantons de Léré, Guégou et Lagon. Un peu plus à l'Est, les Kizéré de bissi-mafu qui ont fui Léré lorsque Damba s'empara de la royauté (Adler, 1982 :16).

Du côté camerounais, l'espace spécifique des Moundang va de Doyang à Kong-Kong et de Gazaro à binder, soit un espace quasi-circulaire d'environ 60 km de diamètre. A cela il faut ajouter la branche Badadji-Bibémi. Leur grand foyer de peuplement reste le Mayo-kani où ils occupent un territoire vaste de 1180 km² comprenant cinq cantons : Kaélé (206 km²), Lara (229km²), Midjivin (558km²), Boboyo (122km²) et Doumrou (75km²) (Archives de la délégation départementale de l'Urbanisme et de l'Habitat, kaélé, décembre 2003).

2. Accession et intronisation du Gong moundang : la prégnance du système successoral

On ne peut mieux comprendre l'accession du *Gong* au trône qu'à travers une étude sur le système successoral existant au sein de l'exécutif moundang. En effet, dans les sociétés africaines, il existe généralement deux formes de succession : le régime matrilineaire qui mène au trône les princes dont les mères sont des princesses et le régime patrilinéaire pour lequel la succession va généralement de père en fils (Chabot, 1998 :51). Chez les Moundang, la transmission du pouvoir est héréditaire suivant le principe de patrilinéarité. Aussi, le mode de succession est-il fondé sur la « primo géniture » (Seignobos, 2000 : 44). Ainsi, le chef tire son autorité de sa légitimité. Le prince qui prétend succéder à son père doit en effet être le fils aîné du chef, né quand son père était sur le trône. Il doit avoir été choisi par le défunt chef qui a dû confier son nom aux notables qui ont la charge d'introniser les chefs. Il doit être choisi et arrêté lors du deuil de son père et être conduit chez le chef de terre (*pahseri*) afin qu'il soit initié à sa fonction de chef et aux secrets magiques qui entourent la notion du pouvoir (Entretien avec MalloumBring le 17 mai 2003 à Boboyo). Cette légitimité lui confère l'autorité de chef. Il devient le garant de la prospérité et de la survie du royaume.

Une fois le prince héritier choisi, débute alors la première phase du long processus de transmission du pouvoir qui se résume en la retraite et

l'initiation. Les notables « (*peuliang*) accompagnent le prince héritier chez le *pahseri* où il doit subir pendant trois jours la réclusion et l'apprentissage de ses futures fonctions » (Entretien avec El hadj AboubakarWabbi, le 22 décembre 2002 à kaélé). L'initiation consiste à inculquer au futur *Gong* le secret de ses fonctions, le mode de comportement et tout le mystère qui entoure sa personnalité et ses fonctions. Bien plus, l'initiateur procède au renforcement de l'état psycho-somatique du prince qu'on dit très vulnérable à cette période. « Cette vulnérabilité s'explique par le fait que le trône fait non seulement l'objet de toutes les convoitises entre les princes, mais aussi l'âme du défunt chef est encore présent dans le palais et l'initiation permet au nouveau chef de s'en accommoder » (Entretien avec El hadj AboubakarWabbi, le 22 décembre 2002 à kaélé).

Dans la procession d'intronisation, l'ocre est utilisé pour enduire le crâne du futur *Gong*. Cette ocre est un mélange de produits mystiques dont seul le *paheri* connaît la composition. L'utilisation de ce produit aurait pour but de « laver » le cerveau du nouveau chef (Entretien avec El Hadj AboubakarWabbi le 07 Avril 2006 à Kaélé). En principe, la tradition voudrait qu'une fois que le *pahseri* aura marqué le prince de ce produit, ce dernier oublie tout son passé. Un *peuliang* coiffe le nouveau chef d'un chapeau le (*djonkrebidi*) fait à base de paille coloré en noir, blanc et rouge. Il lui enfile à la suite le bracelet au bras gauche. Autour de son cou, pendent et s'entrecroisent trois colliers. Le prince entre en possession du *beriezoummé*, (une sorte de fouet fabriqué à l'aide de la peau d'hippopotame). Ce fouet symbolise le pouvoir coercitif du chef. En lui remettant le bâton de commandement, le *peuliang* prononce ces paroles : « Que ce bâton soit ton guide tout au long de ton règne » (Entretien avec MalloumBring le 17 mai 2003 à Boboyo). Enfin, le chef reçoit du *peuliang* trois clochettes. La remise de ces clochettes marque le début de la formulation des paroles d'intronisation par le *peuliang* dont voici la teneur :

Gong, à présent que tu es établi dans la souveraineté, sois un fidèle reflet de tes aïeux. Notre souhait va dans le sens du maintien de nos valeurs traditionnelles ainsi qu'à leurs pérennisations. Tu dois donc te montrer fidèle dans l'accomplissement de ces tâches. Toute défaillance de ta part ou toute incapacité peut précipiter la fin de ton règne. Figure toi qu'être chef n'est nullement un signe d'héroïsme

ou d'imortalité ; c'est la tradition et ton entourage qui l'ont ainsi voulu. Par conséquent, tu dois avoir du respect pour tes pères et te montrer humble et accueillant à l'égard de tous. Soit un chef généreux à jamais. Comme ton peuple t'a si joyeusement accepté, rends-lui cette faveur. Ne prends jamais une initiative ou ne pose aucun acte sans avoir préalablement requis son avis. Sois béni et bon courage car ton chemin est parsemé d'embûches. Une fois de plus toutes nos félicitations noble Gong (Entretien avec El Hadj AboubakarWabbi le 13 Juillet 2007 à Kaélé).

À ces mots, les cris de joie et d'acclamation fussent de partout comme pour témoigner le consentement populaire. Poursuivant dans l'accomplissement de sa mission, le *peuliang* se tourne alors vers la population rassemblée et lui adresse les paroles suivantes :

A vous population, je voudrais vous dire ceci : Nous avons maintenant un nouveau Gong. Nous lui confions les traditions, la religion, les vieillards, les misérables et les orphelins. Nous lui devons par conséquent obéissance et respect. Le vœu que j'émetts est que son règne soit celui de la paix, de la tranquillité et de la prospérité. Qu'il accueille la plainte de tous les éprouvés et rende justice à tous. Le territoire est désormais entre ses mains. À cet effet, nous sommes tous appelés à le guider sur le droit chemin, en lui prodiguant des meilleurs conseils qui soient. Une fois de plus acclamons le *Gong*. Vive le roi ! (Entretien avec YerimaZanné le 13 juillet 2007 à Kaélé).

L'analyse de ces discours montre que les Moundang sont un peuple épris de liberté, de paix et de justice. C'est un peuple qui fait confiance à son chef car après la tradition, tout ce qui peut arriver (en mal ou en bien) au peuple provient du *Gong*. La solennité en discours et l'enthousiasme qui l'accompagne et le ponctue est un signe, mieux une marque de contact, d'entente, un acte de confiance que le peuple signe avec son chef. Par ailleurs, à travers le pouvoir de destitution que détient

le peuple, l'on peut dire que la bonne gouvernance est une condition *sine qua non* pour la durée d'un chef au trône.

Après que le calme soit revenu dans la foule, le *Gong* prend alors la parole pour prêter serment devant son peuple. AboubakarWabbi lamido a bien voulu nous livrer la teneur dudit serment que lui-même a eu à prononcer lors de son intronisation. Il s'articule ainsi comme suit :

Je vous suis reconnaissant pour le choix que vous avez porté sur ma personne en m'élevant au-dessus de vous. Mais il est une chose que je tiens à préciser : Je ne suis pas que chef des Moundang mais celui de toutes les ethnies vivant sur l'ensemble de mon territoire. A cet effet, je ne voudrais pas entendre parler d'« étranger » ou de « venant ». Tous nous sommes des enfants d'un même pays. Mon pouvoir n'est rien sans votre parfaite collaboration. Je vous invite à m'aider à vous gouverner. S'il ya ici dans ce village une femme stérile qui croit et aime vivre à Kaélé et si elle a bu l'eau de mon village, puisse Dieu tout puissant lui accorder la fertilité. Quiconque vient à Kaélé pour chercher de quoi vivre, que Dieu fasse prospérer ses activités. Si quelqu'un dans ce village cherche à nuire à son prochain en usant de tout maléfice (poison, sorcellerie ...), puisse cela retourner contre lui-même. Que tous les fils de ce pays (toutes tribus et ethnies confondues) du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest puissent vivre en paix et dans l'harmonie, la sérénité sur le territoire moundang. Remercions nos ancêtres et le Dieu très haut de nous avoir unis Une fois de plus je vous remercie infiniment (Entretien avec AboubakarWabbi à Kaélé le 13 juillet 2007).

De ce qui précède, il ressort que le chef moundang est investi des pouvoirs qui viennent de Dieu, de ses ancêtres et de son peuple. Par ailleurs, il est un personnage qui incarne l'équité, le bonheur et l'hospitalité constituant de ce fait un modèle pour son peuple.

3. Gestion du pouvoir du *Gong* moundang : une décentralisation dans la centralisation ?

L'organisation politique et administrative prônée par le *Gong* au XVIII^e siècle est une illustration du système administratif moundang. Au-dessus de la structure centralisée se trouve le *Gong*. C'est un personnage proche de la divinité et très respecté par son peuple. Il a des obligations et des devoirs envers ses sujets qui lui doivent une entière obéissance. Le *Gong* a la charge de veiller au maintien de l'ordre public. Par conséquent, quiconque enfreint celui-ci encourt des sanctions voire des malédictions. Il joue le rôle de superviseur général de toutes les activités que ce soit d'ordre politique, économique, social et culturel à l'intérieur de son territoire de commandement. En fait, son autorité provient de ses ancêtres et des dieux. Sa tâche principale est de conduire son peuple vers des lendemains tout en conservant jalousement et précieusement le patrimoine socioculturel de sa communauté. La coutume lui réserve la primauté sur la prise de grandes décisions relatives à l'organisation politique et administrative. Parlant de l'organisation politique et administrative en pays moundang, Bertrand Lembezat(1948 : 9) affirme que : « l'aspect le plus caractéristique de cette organisation était le népotisme qui mettait à la tête de tout le quartier ou village du canton, des frères, des fils ou des neveux du chef ; une véritable hiérarchie coutumière était établie ».

Dans l'exercice de ses fonctions, le *Gong* est assisté par des notables et des dignitaires qui détiennent généralement leur pouvoir de par leur appartenance à un groupe de parenté bien déterminée. Ces autorités traditionnelles sont regroupées au sein des collèges et des assemblées dont l'effectif varie entre 10 et 15 personnes. Entant que personnes influentes de la société, elles concourent à la bonne marche de la politique gouvernementale du *Gong*. L'assemblée des notables est connue sous l'appellation de *wepuliang gong*. Elle constitue comme l'a si bien dit Adfred Adler « un conseil représentatif des clans et plus particulièrement des premiers clans ayant occupés les terres habitées par les moundang » (Adler, 1987 : 143.). Les notables ont la charge de veiller au respect de la coutume. Ils dirigent et contrôlent les affaires du pays moundang, surveille le *Gong* dans tous ses actes en sorte qu'il ne puisse abuser de son pouvoir. Ils doivent obligatoirement être consultés par le *Gong* avant toute prise de décision importante. Les notables sont par

ailleurs les faiseurs du *Gong* et ont le plein pouvoir de le défaire ou de le destituer. Par conséquent, le *Gong* leur doit du respect. Cette affirmation se justifie par le fait que dans l'histoire de la royauté moundang de Léré, ce sont eux qui ont eu à expulser les *kezéré* du pouvoir. Ils ont délimité le territoire que doit gouverner le *Gong* de Léré et lui ont donné ses deux premières épouses (Adler, 1987 : 143). Hors mis ces fonctions politiques et administratives, l'assemblée des notables a également des responsabilités dans l'exercice du pouvoir religieux en pays moundang.

L'autre collègue est celui des dignitaires communément appelé *wezasae*. Il est aussi important et indispensable pour la bonne marche de la politique administrative qu'évoqué ci-dessus. Cette appellation traduit en fait la notion de représentation des clans déchus du pouvoir et assujettis à la dynastie des rois régnants. Il « est composé des serviteurs retraités. Leur mission consiste à préserver l'honneur du *Gong* et de veiller sur lui » (Entretien avec YerimaZanné le 13 juillet 2007 à Kaélé). Les dignitaires constituent en quelque sorte la police du *Gong* et assurent sa sécurité contre les *wepeuliang gong*. Par ailleurs, ils sont les représentants du *Gong* auprès de l'autorité politique. C'est leur sagesse, leur impartialité et leur diplomatie qui leur valent d'être choisis à l'exercice de leurs fonctions. Ils sont les mieux informés sur les affaires courantes et les activités du village ; en plus, « ils sont plus écoutés étant donné que la population toute entière a confiance en eux » (Entretien avec El Hadj AboubakarWabbi le 07 Avril 2006 à Kaélé). On remarque aussi la différence qui les sépare de l'assemblée des notables à laquelle ils sont associés dans la direction des cérémonies royales mais cette fois-ci dans une position de subalternes. Ces deux instances que l'on peut qualifier de représentatives, servent de conseillers politiques au *Gong*.

En outre, dans les vieilles royautés et chefferies moundang, le système de regroupement des unités administratives avait pour but de renforcer le rôle et la position du *Gong*. Ainsi, les pouvoirs du *Gong* étaient manifestes et accrus, ceci au dépend des chefs des villages et des chefs des quartiers qui ont une influence qui n'égale pas celle du *Gong* auprès des populations. Le chef d'un petit village est placé sous la dépendance du *Gong*. Son rôle administratif est moins ressenti. Il est considéré comme un intermédiaire du système administratif central. Le *Gong* détenteur du pouvoir, conserve ses attributions coutumières tout en étant conscient du fait que son autorité dépend beaucoup plus de l'assentiment de sa communauté que de sa simple désignation par le

conseil des notables. En effet, les rapports existants entre l'administration centrale et l'administration des villages périphériques peuvent être analysées et perçues à travers les responsabilités assignées à chacun de ces auxiliaires du pouvoir. Dans l'ensemble, ils ont la charge de maintenir la vie politique, économique, judiciaire et administrative dans leurs localités respectives.

4-Conquête peule, colonisation européenne et affaiblissement du pouvoir du Gong (XIXe –XXe siècles)

En 1802 Othman Dan Fodjo se révolte contre l'Émir de Gobir. Depuis Yola au Nigeria, il lance un appel au *djihad* et interpelle ses frères peuls à se joindre à lui, pour secouer les jougs « indigènes » et imposer l'Islam à tout prix dans toutes les contrées (Njeuma, 1978 : 33). Pour joindre l'acte à la parole, il fonde avec ses partisans l'empire théocratique peul de Sokoto. Ses frères peuls se joignent à lui et sous son ordre, se transforment en de redoutables guerriers. En peu de temps, les hordes guerrières peules conquièrent toute (ou presque toute) la région Nord-Cameroun. Les Peuls fondent alors de puissants lamidats à l'instar de « Ngaoundéré, Rey-Bouba, Garoua, Maroua, Tibati, Mindjif, Kalfou et Binder » (Entretien avec Yerima Zanné le 13 juillet 2007 à Kaélé). Ces conquêtes se font « sous l'autorité de son principal lieutenant Modibo Adama installé à Yola » (Entretien avec El Hadj AboubakarWabbi le 13 Juillet 2007 à Kaélé). Pour ce qui est du pays moundang, les peuls s'attaquent à Léré. Mais ils se heurtent plusieurs fois à une ferme résistance des défenseurs du royaume qui tant bien que mal parviennent à lui garder son indépendance : les peuls se tournent alors vers Binder qu'ils conquièrent en 1812 après une âpre bataille. Dans la même lancée, ils étendent depuis Binder leur suzeraineté sur Doumrou, un village qu'ils transforment en lamidat Peul (Seignobos et Tourneux, 1978). Ces deux contrées constituent ainsi des « bouchons » peuls en pays moundang.

Les Peuls continuent d'exercer leurs pressions sur les moundang sous forme culturelle (usage du ffuldé comme langue, organisation socio-politique des villages sur le modèle des lamidats peuls, pratique de la religion musulmane, impact sur l'onomastique, etc.). Mais celle-ci est sans commune mesure avec celle des Européens. En fait, pendant longtemps le pourtour du Lac Tchad vers lequel se situe le pays moundang était totalement inconnu des Européens. A la suite de la

Conférence de Berlin tenue en 1884 et 1885, les puissances européennes rivalisent pour atteindre et conquérir la région du lac Tchad qui, croient-ils, regorge de richesses fabuleuses (Adler, 1982 : 24). Les appétits des principaux belligérants que sont les Français et les Allemands, ne trouvent leur assouvissement qu'à la suite d'un conciliabule : le partage de la région (Adler, 1982 : 24-25). En fait, il faut noter que ce partage territorial sépare une même entité ethnique en deux sphères d'influence linguistique et culturelle : l'influence allemande pour ce qui est de la partie camerounaise du pays moundang et l'influence française pour ce qui est de la partie tchadienne. Après la Première Guerre mondiale, l'Allemagne vaincue est contrainte de partir et d'abandonner ses colonies. Celles-ci sont dès lors prises en charge par la Société des Nations (SDN) qui confie pour le cas du Cameroun le mandat à la France et à Grande-Bretagne. Dans le Nord-Cameroun, la France rompt avec les Allemands qui s'appuyaient sur les lamidats et l'aristocratie peule pour gouverner. C'est ainsi qu'en 1924, les administrateurs coloniaux français créent les lamidats de Kaélé, Lara et Midjivin entre autres, affranchissant ces villages des lamidats peuls qui les écrasaient par leur prestige et réduisant davantage le pouvoir du Gong moundang. En 1937, le commissaire de la République française au Cameroun, Boisson, crée par arrêté, un poste administratif, siège d'un tribunal indigène à Kaélé (Adler, 1982 : 25). Ces mesures d'assouplissement et de rétablissement des contacts se poursuivront sous l'administration française jusqu'à l'indépendance en 1960.

5. Modification des principes successoraux ou quand le *Gongmoundang* se fait élire

L'organisation sociopolitique des sociétés traditionnelles africaines a dû traverser les conditions nouvelles introduites par la construction d'un État national et de son appareil de pouvoir (Baha, 2018 : 125). Avant l'arrivée des Peul au XVIII^e siècle, la succession ou l'héritage était le mode d'accession au pouvoir qui prélevait chez les Moundang. Aussi, faut-il noter qu'après la colonisation française, le royaume moundang de Léré n'existe pas en tant qu'entité politique traditionnelle indépendante, mais seulement comme une chefferie traditionnelle en relation avec l'administration moderne. La tradition moundang qui était jadis un ciment de l'unité et de la fraternité, prend un

sacré coup. À Léré, le mode électoral s'est substitué au consensus comme désignation du chef moundang. L'effritement du consensus dans le renouvellement des autorités villageoises se solde par la consécration d'un système électoral activement encouragé par les élus et les cadres politiques.

Par ailleurs, dans l'optique des échéances électorales, un véritable code électoral est mis en place. Le corps électoral chargé de la désignation du successeur dans l'exécutif moundang est formé de plusieurs catégories d'individus. Ainsi, en plus du *pabseri*, du *peuliang* et du *pabkindang*, nous avons neuf notables et un conseil des sages. Ceux-ci sont responsables du choix du nouveau chef. Ce choix ne se fait pas au hasard encore moins de façon fantaisiste. Il peut arriver qu'avant de mourir le chef choisisse son successeur qui peut être son fils aîné ou tout autre fils capable de lui succéder. Ce choix n'est entériné que s'il cadre véritablement avec l'aspiration de la population et surtout de celle des organes ayant la charge de l'élection. C'est pour étayer cette condition qu'un notable a pu affirmer que : « Les volontés du chef ne sont pas toujours respectées et appliquées à la lettre après sa mort. C'est le conseil des notables qui détient le dernier mot ». (Entretien avec AbbaKoumaï, le 13 mai 2003 à Kaélé.). Cependant, si le chef élu se montre incompétent dans l'exercice de ses fonctions, ceux qui l'on intronisé ont le plein pouvoir de le destituer et de le remplacer.

La pénétration des Peul propagateurs de l'Islam dans la partie septentrionale du Cameroun provoqua un grand bouleversement socio-économique et culturel de tous les peuples de la région. La communauté moundang n'a pas échappée à cette nouvelle donne. Ici, plus que les autres structures sociales, c'est le pouvoir exécutif à travers ses principes de succession qui s'est vu profondément bouleversé. L'introduction de l'Islam dans la société moundang, plus précisément dans les milieux du pouvoir, provoque l'abandon, voire le mépris de certaines pratiques et autres principes qui jadis faisaient partie des modes de succession et de transmission du pouvoir. En fait, ces différentes pratiques sont taxées dorénavant d'idolâtrie. En conséquence, la pratique de l'ordalie qui précède le choix du successeur, la période d'initiation ou de réclusion au cours de laquelle le prince entre en contact avec l'esprit des ancêtres furent banies. Désormais le successeur du Gong est choisi juste après sa mort et non plus à long terme comme c'était le cas avant.

L'avènement de l'administration de type occidentale est aussi pour beaucoup dans cette dégradation des pratiques ancestrales. En effet, « en 1924 fut mise en place un système administratif qui institue dans le village moundang un représentant de l'administration coloniale, ce qui suppose une ingérence dans les affaires traditionnelles des moundang » (Entretien avec El Hadj Aboubakar Wabbi le 13 Juillet 2007 à Kaélé). Dorénavant, l'administrateur a aussi son mot à dire dans la désignation du nouveau chef, faisant parfois fi de certaines pratiques traditionnelles. L'administration coloniale choisit le plus souvent contre la volonté des notables le prince qui s'exprimait mieux en français ou à défaut en fulfulde comme prince héritier. Ce qui est sûr c'est qu'à partir du moment où l'administration coloniale est présente en pays moundang, le chef n'est plus l'unique personnalité détenteur du pouvoir. Il est même souvent traité au même titre que ses propres sujets au moment de la prise de certaines décisions qui engagent le développement de son territoire.

Conclusion

En somme, cet article qui portait sur le *Gong*, monarque moundang dressait une monographie historique du pays des Moundang. Il ressort des développements effectués que le pays moundang désigne l'ensemble des régions où vivent les Moundang, il s'étend du Sud-ouest Tchadien au département du Mayo-kani actuel, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. En effet, après leur migration les moundang ont aussi réussi à mettre sur pied un système de gouvernance avec à sa tête un *Gong*. Tous les Moundang lui doivent soumission et obéissance. En fait, dans la société traditionnelle moundang, la succession est la principale modalité d'accession au trône du *Gong*, la transmission du pouvoir est héréditaire et patrilinéaire. Toutefois, lorsqu'interviennent la conquête peule et la colonisation européenne, les structures sociopolitiques et religieuses des moundang subissent de profondes transformations. Il va se poser alors le problème de l'effectivité de l'autorité du *Gong*, incarnation des institutions sociopolitiques et religieuses des moundang. Si ces pouvoirs ont pu survivre dans le temps, il n'en sera pas de même de l'architecture du palais et de l'autorité du *Gong* qui ont connu de profondes transformations.

Ce travail est une modeste contribution à la connaissance de l'histoire des Moundang, de leur organisation politique ainsi que les

mutations survenues au sein de leur appareil politique. L'étude a permis de comprendre que la société Moundang est systémique et fonctionnaliste. L'autorité est détenue par un seul individu notamment le *Gong* qui délègue portion de pouvoir à une tierce personne. Cependant, nous n'avons, là, étudié que de façon ramassée, l'organisation politique moundang. C'est un vaste champ qui mérite d'être davantage étudié. Ce serait une prétention, pour nous, de penser que nous avons abordé tous les aspects de ce sujet. Il existait certainement quelques particularités dans les relations et les rapports qu'entretiennent le *Gong* et l'administration moderne ; les conflits entre le Moundang et les autres communautés. Nous ne les avons pas étudiés. En réalité, l'intention avait été d'étendre l'étude sur ces aspects mais les sources disponibles n'ont pas permis d'aborder ces aspects. Nous espérons dans le futur pouvoir mener les enquêtes, rassembler les informations nécessaires et réaliser une étude sur les relations entre le *Gong* et l'administration et les Lamidat peul.

Bibliographie

- Adler Alfred** (1982), *La mort est le masque du roi*, Paris, Payot, p.20.
- Adler Alfred** (1987), « Le royaume moundang de Léré », *Princes et serviteurs du royaume*, n°7, société d'ethnographie. p.132-153.
- BahaMahier Michel Jules** (2018), « La chefferie traditionnelle à l'épreuve des mutations et compétitions politiques en Côte d'Ivoire : cas de Kéibly dans la sous-préfecture de Bloléquin en pays Wê », *Autrepart*, n°86, p. 125-151.
- Balandier Georges** (1972), *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF.
- Boutrais Jean et al.**, (1984), *Le nord du Cameroun, des hommes : des hommes une région*, Paris, ORSTOM.
- Chabot Isabelle**, 1998, « La loi du lignage. Notes sur le système successoral florentin (XIVe/XVe-XVIIe siècles) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°. 7, p. 51-72
- Cornevin Robert** (1961), « Évolution des chefferies traditionnelles clans Afrique noire expression française », *Penant. Revue droit îles pays Afrique*, p. 235-250
- Dekané Emmanuel** (2010), « Justice traditionnelle chez les Moundang 1927-2006. », mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré.

Gondere Philippe (2009), « La notion de l'espace chez les moundang-impact dans l'histoire et la culture des moundang », *Planète diplomatique*, en ligne à l'adresse, <http://.amitiepartage.monblogue.branchez-vous.com>, consulté le 17 décembre 2021.

Kimble Georges (1960), "Tropical Africa", *Society and Polity* Vol II. C. **Legum**, 1962, *Africa handbook to the Continent*, New York, F.A Praeger, p. 22-39..

Lembezat Bertrand (1948), « rapport de tournée dans la subdivision de kaélé »

Lombard Jacques (1967), *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire*, Paris, Armand Colin.

Mohammadou Eldridge (1990), *Traditions historiques des peuples du Cameroun central*, Vol 2, Tokyo, Institute for the Studies of Languages and Cultures of Asia and Africa (ILCAA).

NjeumaMartinZachari (1978), *Fulani hegemony in Yola (old Adamawa) 1809-1902*, Yaoundé, CEPER.

Perrot Claude Helene et FauvelleFrancois-Xavier, (éds.) (2003), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 361-380.

Schilder Kees, 1991 « État et islamisation au Nord-Cameroun, 1960-1982 », *Politique Africaine*, n° 41, p. 43-72.

Seignobos Christian (2000), *Mise en place du peuplement et répartition ethnique, in Atlas de la province de l'Extrême-Cameroun*, Paris, IRD, MINREST.

Seignobos Christian et Tourneux Henri (1978), *Chronique des peuls de Bindir*, N'Djaména : Université du Tchad.

Talcott Parson (1975), *Social systems and the evolution of action theory*, New York, The free Press.